

(2.2) Programme en mission

Les employés et les conjoints peuvent également suivre des programmes de formation en langues étrangères une fois en poste à l'étranger. Le chef de mission ou un de ses préposés déterminera les exigences linguistiques du poste, il élaborera un plan de formation à ce sujet, mettra ce plan en œuvre et rendra compte au Centre de préparation aux affectations de toutes les activités et des coûts afférents.

(2.3) Programme intensif

Certaines langues étant particulièrement difficiles à apprendre, il existe quatre programmes d'enseignement à leur sujet. Ce sont les programmes:

de japonais — enseignés à Yokohama au Japon pendant une période qui peut durer jusqu'à 24 mois;

de mandarin — enseignés à Hong Kong pendant une période qui peut durer jusqu'à 24 mois;

d'arabe — enseignés dans un pays arabe pendant une période qui peut durer jusqu'à 14 mois; et enfin

de russe — enseignés à Ottawa pendant une période qui peut durer jusqu'à 10 mois.

Les employés qui étudieront ces langues seront considérés en affectation non-opérationnelle. Ils seront complètement dégagés de leurs fonc-

tions au sein de leur direction pendant la période de formation, et ils relèveront du Centre de préparation aux affectations.

(2.4) Programme de maintien

Etant donné les coûts encourus par le Ministère et les efforts de l'employé à l'acquisition d'une des quatre langues étrangères mentionnées ci-dessus (japonais, mandarin, arabe, ou russe) il convient, dans l'intérêt des deux parties, de veiller à ce que les langues apprises soient retenues. A cette fin, une aide financière sera fournie, lorsque les dispositions budgétaires le permettront, pour assurer que les employés conservent une connaissance pratique de ces langues étrangères.

(2.5) Programme de perfectionnement

Afin de permettre aux employés d'accroître leurs chances d'être choisis puis affectés à tel ou tel endroit à l'étranger, le Centre de préparation aux affectations organise des programmes de formation linguistique à temps partiel. Ces programmes, qui commencent en automne et se poursuivent jusqu'en février, s'insèrent dans le cadre du perfectionnement de la carrière. Les employés intéressés pourront s'adresser au Centre de préparation aux affectations.